

DESCRIPTIF DU SECTEUR D'ENCEPAGEMENT A DE LA COMMUNE DE Sierre

Noms locaux ou cadastraux	BERNUNES D'EN HAUT			
Surface en ha	23.5 ha			
Altitude(s)	Bas du secteur 530 m	Moyenne du secteur 540 m	Haut du secteur 550 m	
Exposition	Sud Est (SO)			
Pente	Minimum 3.0 %	Moyenne 15.0 %	Maximum 35.0 %	Terrasses
Nature du sol ou granulométrie selon analyse de sol	Argile : 23 à 26% Silt : 35 à 40% Sables : 40 à 45%		Teneur en gravier : XX	
Teneur moyenne en calcaire du sol	Total : 50.0 %	Actif : %	pH : : 8.0	
Profil(s) cultural(aux)	Existant (s) : OUI SIER05, SIER06			
Descriptif géopédologique	Existant (s) : OUI cartographie de l'étude des terroirs viticoles valaisans			
Cépage Grand Cru * <input checked="" type="checkbox"/> VV GC	Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de ce secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs).			
Cépage adapté <input checked="" type="checkbox"/> VV	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur.			
Cépage autorisé <input checked="" type="checkbox"/> V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur mais pour lequel l'étude doit être approfondie.			
Cépage mal adapté <input checked="" type="checkbox"/> X	Cépage dont la qualité du vin est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution.			
Cépage interdit <input checked="" type="checkbox"/> X X	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.			

*** : La commune disposant ou souhaitant introduire un règlement Grand Cru doit désigner le(s) cépage(s) destiné(s) à produire des vins Grand Cru dans le(s) secteur(s) d'encépagement. Le(s) cépage(s) considéré(s) Grand Cru par la commission chargée de l'affinement des secteurs peut(vent) être retenu(s) (maximum 4) sur la base d'un règlement établi par la commune ou l'organisation déléguée conformément à la législation cantonale et au règlement de contrôle de l'Interprofession de la vigne et du vin.**

CEPAGES BLANCS

Petite Arvine (3) : VV GC	Pinot gris (1) : VV	:
Chardonnay (1) : VV	Muscat (1 à 2) : VV	:
Marsanne blanche (3) : VV GC	Pinot blanc (1) : VV	:
Chasselas (1) : VV	Sylvaner (1 à 2) : VV	:
Gavagnin blanc (1 à 2) : VV	:	:
Humagne (2) : VV	:	:

CEPAGES ROUGES

Ancellotta (2 à 3) : V	Diolinoir (1 à 2) : VV	Merlot (2) : VV
Cabernet franc (2) : V	Gamay (1) : VV	Pinot noir (1) : VV
Cabernet Sauvignon (2 à 3) : V	Gamaret (1) : VV	Syrah (2 à 3) : VV GC
Cornalin du Valais (3) : VV GC	Humagne rouge (3) : VV	Garanoir (p) : VV
:	:	Carminoir (2 à 3) : VV

- P à TP : précoce à très précoce : à maturité 10 jours avant le Chasselas
P : précoce : à maturité plus de 5 jours avant le Chasselas
1 : 1^{ère} époque : à maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas
2 : 2^{ème} époque : à maturité entre 5 et 15 jours après le Chasselas
3 : 3^{ème} époque : à maturité entre 15 et 30 jours après le Chasselas

Remarques :

- La qualification d'un cépage dans l'une des 4 classes ci-dessus est uniquement technique et qualitative. Lors d'une reconstitution de parcelle, il est impératif de prendre contact avec l'encaveur.
- Chaque cépage planté dans ce secteur est attribué à une des 4 classes de qualité.
- Les cépages autorisés à titre d'essai n'ont pas droit à la désignation AOC et ne figurent pas dans une des 4 classes de qualité ci-dessus.

Remarque de la commission communale: Secteur hétérogène; un conseil peut être demandé à Nicolas Zufferey

Localisation

X: 609191 Y: 128167
 Secteur: SIERRE EST VEYRAS MIEGE
 Commune: SIERRE Bernunes
 Lieu-dit: Bernunes
 Date: 25/04/2005
 Observateur: I. Letessier

Environnement

Roche-mère: P(x):Eboulis ou cône peu caillouteux
 Cailloux < 40%
 Etat: moyennement caillouteux, à schistes et calcaires sur sables lacustre calcitise
 Position: Milieu de pente, 15-25% concave
 Hydrologie: sans excès d'eau

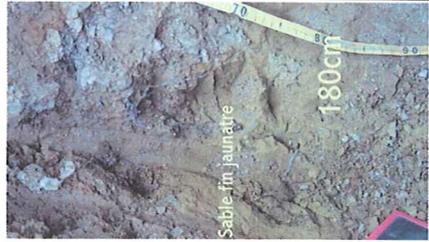
Description

Nom réf: **CALCSOSOL colluvial complexe sur pur sable fin jaunâtre**

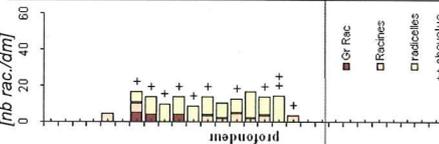


Horizons
 0 - 60 Brun, sableux, 50% de schistes gris sombres et calcaires gris, Les schistes donnent des reflets gris en 60 s'altérant. Frais, assez compact à 50-60cm, racines déviées.
 LAca
 60 - 170 Encore brun un peu plus clair (encore de la matière organique), texture moyenne Sal/Lsa+++ , très calcaire, moins compact et plus poreux, structure fragmentaire plus nette et agrégats très poreux .
 Aca
 170 - 210 Moins caillouteux (20 à 40%, irrég) petite poche sans cailloux de loess jaune plus vif à la base. Racines fines, assez abondantes jusqu'au fond. Beaucoup de mortes à droite du profil.
 II Mca
 210 SABLE brun clair, calcaire, sec, peu caillouteux (20% d'émoussés arrondis) très compact structure continue nettement durcie par une cimentation calcaire. Chevelus morts, rares.

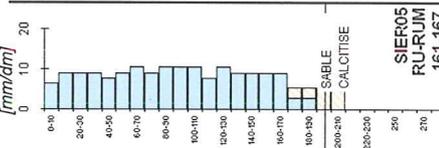
Détail



Profil racin.



Profil hydriq.



Réserve utilisable: 202 mm
 Réserve potentielle totale: 202 mm
 Réserve sur la prof. des racines: 202 mm

Analyses de terre [Sol-Conseil]

Prof [cm]	Argiles [%]	Silts [%]	Sables MO [%]	pH	CaCO3 tot [%]	Ca act [%]	Fe [ppm]	IPC [F]	CEC [meq/100g]	CECfm [meq/100g-arg %]	Ca [%]	K [%]	Mg [%]	Na [%]	H [%]	
80-140	15	39,4	45,6	1,2	8,1	54	10,8	69,4	22,4	9,8	49,3	90	1,7	7,6	1,1	0

Synthèse générale

Sol profond calcaire (54%) moyennement graveleux 1116 sur sables glacio-lacustres (ou loess très sableux) très peu caillouteux

Code carto: 1116/23

Localisation

X : 608869 Y : 127964
 Secteur : SIERRE EST
 VEYRAS MIEGE
 Commune : SIERRE
 Lieu-dit : Bernunes
 Date : 25/04/2005
 Observateur : I. Letessier

Environnement

Roche-mère: P(x):Eboulis ou cône peu caillouteux
 Cailloux<40%
 Etat: Colluvionnement de 1116 (terres de l'éboulement) sur sables lacustres (?) ou loess sableux
 Position : Bas de pente , 15-25% concave
 Végétation / Cépage : ?
 Erosion et battance : Ni érosion ni battance

Description

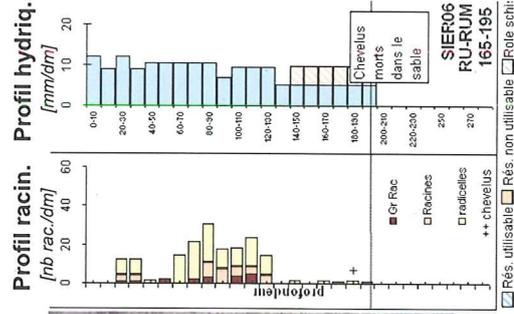
Nom réf: **CALCOSOL** moyt graveleux , léger sur sable lité, drainage ralenti



Prof [cm] Horizons

0 - 100 Sable limoneux, brun, moyennent caillouteux (30 à 40% , surtout des graviers , à calcaires émoussés anguleux dominants + 1 bloc arrondi frais , compact.
*L*Aca
 100 - 130 A l'est : Sable fin compact, lité horizontalement, taché de rouille, pas de porosité visible, quelques cailloux.
M
 130 - 140 A l'ouest : ancien sol brun rougeatre 7,5YR4/4 sans cailloux, avec beaucoup de racines.
 Lit plus caillouteux, très compact.
*I*I/Dca
 140 - 200 Sable fin sans cailloux, S(+) beige olive, peu compact, très peu calcaire, frais, avec de rares racines et chevelus.
*I*I/Mci

Détail



Réserve utilisable: 166 mm
 Réserve potentielle totale: 196 mm
 Réserve sur la prof. des racines: 196 mm

Analyses de terre [Sol-Conseil]

Prof [cm]	Argiles [%]	Silts [%]	Sables [%]	MO [%]	pH	CaCO3 tot [%]	Ca act [%]	Fe [ppm]	IPC [I]	CEC [meq/100g]	CECfm [meq/100g-arg %]	Ca [%]	K [%]	Mg [%]	Na [%]	H [%]
50-100	13,7	35,6	50,7	1,6	8,1	60	10,9	131	6,4	8,3	37,2	92	1,5	6	1,1	0

Synthèse générale

Sol profond moyennement caillouteux (graviers) , très calcaire (60%CT) sur sable non calcaire en profondeur, transition à 100cm un peu litée assez compacte, traces d'hydromorphie

Code carto: 1116,1/23

DESCRIPTIF DU SECTEUR D'ENCEPAGEMENT B DE LA COMMUNE DE SIERRE

Noms locaux ou cadastraux	MURA-SIERRE		
Surface en ha	22.63 ha		
Altitude(s)	Bas du secteur 535 m	Moyenne du secteur 540 m	Haut du secteur 550 m
Exposition	Sud Est (SO)		
Pente	Minimum 10.0 %	Moyenne 30.0 %	Maximum 45.0 %
Nature du sol ou granulométrie selon analyse de sol	Argile : 16 à 18% Silt : 40 à 43% Sables : 43 à 45%		Teneur en gravier : XX
Teneur moyenne en calcaire du sol	Total : 70.0 %	Actif : %	pH : : 7.7 - 7.9
Profil(s) cultural(aux)	Existant (s) : OUI SIER01 ; SIER02 ; SIER08 ; SIER09		
Descriptif géopédologique	Existant (s) : OUI cartographie de l'étude des terroirs viticoles VS		
Cépage Grand Cru * <input checked="" type="checkbox"/> VV <input checked="" type="checkbox"/> GC	Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de ce secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs).		
Cépage adapté <input checked="" type="checkbox"/> VV	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur.		
Cépage autorisé <input checked="" type="checkbox"/> V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur mais pour lequel l'étude doit être approfondie.		
Cépage mal adapté <input checked="" type="checkbox"/> X	Cépage dont la qualité du vin est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution.		
Cépage interdit <input checked="" type="checkbox"/> X X	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.		
* : La commune disposant ou souhaitant introduire un règlement Grand Cru doit désigner le(s) cépage(s) destiné(s) à produire des vins Grand Cru dans le(s) secteur(s) d'encépagement. Le(s) cépage(s) considéré(s) Grand Cru par la commission chargée de l'affinement des secteurs peut(vent) être retenu(s) (maximum 4) sur la base d'un règlement établi par la commune ou l'organisation déléguée conformément à la législation cantonale et au règlement de contrôle de l'Interprofession de la vigne et du vin.			
CEPAGES BLANCS			
Amigne (2 à 3) : VV	Humagne (2) : VV	:	
Petite Arvine (3) : VV GC	Pinot gris (1) : VV	:	
Chardonnay (1) : VV	Muscat (1 à 2) : VV	:	
Ursanne blanche (3) : VV GC	Pinot blanc (1) : VV	:	
Chasselas (1) : VV	Sylvaner (1 à 2) : VV	:	
Savagnin blanc (1 à 2) : VV	Müller Thurgau (p) : V	:	
CEPAGES ROUGES			
Ancellotta (2 à 3) : V	Gamay (1) : VV	Syrah (2 à 3) : VV GC	
Cabernet Sauvignon (2 à 3) : VV	Humagne rouge (3) : VV	:	
Cornalin du Valais (3) : VV GC	Merlot (2) : VV	:	
Diolinoir (1 à 2) : VV	Pinot noir (1) : VV	:	

- P à TP : précoce à très précoce : à maturité 10 jours avant le Chasselas
P : précoce : à maturité plus de 5 jours avant le Chasselas
1 : 1^{ère} époque : à maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas
2 : 2^{ème} époque : à maturité entre 5 et 15 jours après le Chasselas
3 : 3^{ème} époque : à maturité entre 15 et 30 jours après le Chasselas

Remarques :

1. La qualification d'un cépage dans l'une des 4 classes ci-dessus est uniquement technique et qualitative. Lors d'une reconstitution de parcelle, il est impératif de prendre contact avec l'encaveur.
2. Chaque cépage planté dans ce secteur est attribué à une des 4 classes de qualité.
3. Les cépages autorisés à titre d'essai n'ont pas droit à la désignation AOC et ne figurent pas dans une des 4 classes de qualité ci-dessus.

Remarque de la commission communale: Un conseil d'encépagement peut être requis auprès de Maurice Zufferey

Localisation

X : 606752 Y : 127002
 Secteur : RANDOGNE
 VEN'THONE
 SIERRE OUEST
 Commune : SIERRE
 Lieu-dit : Champ Pétroz
 Date : 20/06/2004
 Observateur : I. Letessier

Environnement

Roche-mère: Eboulement très caillouteux, compact extr. calcaire
 Etat: très caillouteux, calcaires Gris Noir à patine blanche, matrice sableuse
 Position : Haut de pente, 35-50% convexe
 Hydrologie sans excès d'eau
 Antécédents climatiques: Sec, hivers <200mm
 Végétation / Cépage : Arvine /SBB
 Erosion et battance : Ni érosion ni battance
 Etat de surface : 50 à 60% de cailloutis anguleux (gris noir à patine blanche)
 Terrasses :Larg-Haut: 40m x 2 m/ 12 m du mur amont

Description Nom réf: PEYROSOL hypercalcaire sur éboulement cimenté

Prof [cm]
 0 -
 LAca
 40 -
 80 C
 80 -
 Dca



Horizons

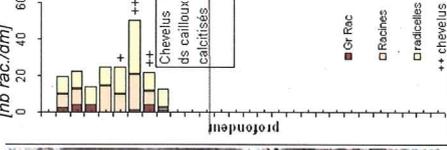
0 - Brun, sablo-limoneux, calcaire, 30 à 40% de graviers et cailloux anguleux et émoussés 2 à 4cm dominants, un peu plus vers le bas.
 40 - Beaucoup plus caillouteux, foisonnement des racines R++,ch++, sec.

80 - Cailloutis (tjrs noir à patine blanche, débit assez cubique) très serré, matrice sableuse, se défait un peu au couteau (très sec), probablement un peu "Pris" par le calcaire. quelques descentes de racines (par 2 ou 3) sur 10cm, mal réparties. Horizon de blocage (calcaire + compacité)

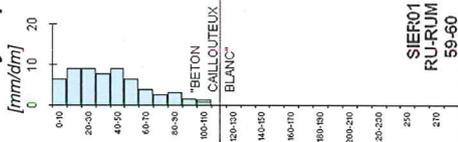
Détail



Profil racin. [nb rac./dm]



Profil hydriq. [mm/dm]



Réserve utilisable: 60 mm
 Réserve potentielle totale: 60 mm
 Réserve sur la prof. des racines: 60 mm

Synthèse générale

Sol léger hyper-calcaire, caillouteux sur éboulement de Sierre caillouteuse très cimenté par le calcaire

Code carto: 1723k

Remarques sur la zone carto et sur le profil :
 30m sous la tour carrée

Localisation

X : 606877 Y : 126927
 Secteur : RANDOGNE
 VENTHONE
 SIERRE OUEST
 Commune : SIERRE
 Lieu-dit : Sous le Chateau
 Date : 26/05/2004
 Observateur : I. Letessier

Environnement

Roche-mère: Eboulement caillouteux, compact, extr. calcaire
 Etat: Remanié et épierré probablement
 Antécédents climatiques: hivers à mai 2004 environ 200mm
 Végétation / Cépage : ?
 Erosion et battance : Ni érosion ni battance

Hydrologie sans excès d'eau

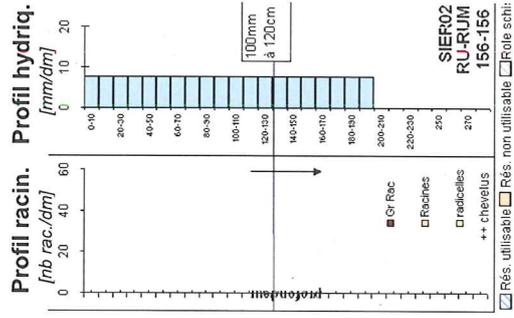
Terrasses :Larg-Haut: 15m x 2 m/ 4 m du mur amont

Description Nom réf: **CALCOSOL léger issu de remaniements , très calcaire**

Prof [cm]

0 - 130
 L_{Acc}
 Horizons
 Sable limoneux brun, calcaire (SL++), structure polyédrique fine à particulière, friable, moyennement caillouteux (30 à 40%, cailloux , anguleux), un peu plus clair au fond, mais peu différencié

Détail



Rés. utilisable: 166 mm
 Rés. non utilisable: 166 mm
 Rés. sur la prof. des racines: 166 mm

Synthèse générale

Code carto: 1415-1715R
 Profil homogène sur 130cm, sablo limoneux, très calcaire, moyennement caillouteux. Remanié et épierré probablement.

Remarques sur la zone carto et sur le profil :

A 4m du mur, proche d'un gros micocoulier, le bas de la parcelle a un comportement plus homogène. Profil manque un peu de profondeur pour conclure. 1416 ou 1415

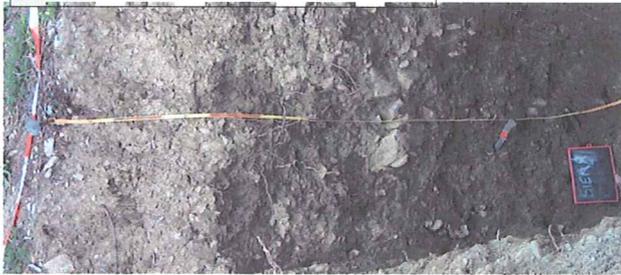
Localisation

X: 606949 Y: 127163
 Secteur: RANDOGNE
 VENTHONE
 SIERRE OUEST
 Commune: SIERRE
 Lieu-dit: CHATEAU
 Date: 27/04/2005
 Observateur: I. Letessier

Environnement

Roche-mère: Eboulement caillouteux, compact, extr. calcaire
 Etat: Remaniement épais sur "terre béton" à sables grossiers, très colorés d'oxydes 18m du talus du funiculaire
 Position: Milieu de pente, 25-35% concave
 Hydrologie: sans excès d'eau
 Terrasses: Larg-Haut: 40m x 2 m/ 5 m du mur amont

Description Nom réf:



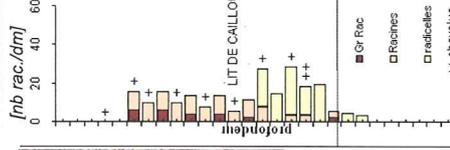
Horizons

0 - 70 Brun, limono sableux, calcaire, poreux, structure fragmentaire fine, sec Grosses racines horizontales à la base du minage. 30 à 40% de graviers et cailloux subanguleux, essentiellement de calcaire sombre.
 LAca
 70 - 120 Déjà plus sec et dur à dérouter, plages un peu plus argileuses (LS/Lsa+++), structure fragmentaire anguleuse grossière peu nette. Racines nombreuses de toute taille, bien réparties. Un peu moins poreux, même charge grossière de graviers et cailloux. Lit plus pierreux discontinu entre 120 et 130cm.
 Aca
 120 - 200 Peu différent, un peu plus clair, taux d'argile 12 à 18%: Sa/Lsa+++ , bien enraciné (racines plus fines) , sec peu compact à compact, même pierrosité qu'au dessus.
 Jca
 180 - 220 Matériau compact atteint dans la partie aval du profil, plus ou moins cimenté par le calcaire, très caillouteux à sables grossier, en bandes ondulées inclinées vers l'amont, colorées de ciments jaune, bleuté puis rouge vers le fond. Pas de racines. Cailloux de calcaires noir, calcschistes, calcaires gris à odeur au choc.
 IIDca

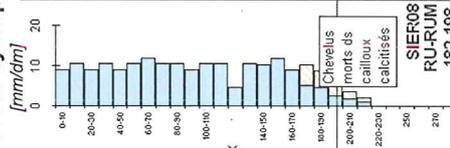
Détail



Profil racin.



Profil hydriq.



Analyses de terre [Sol-Conseil]

Prof [cm]	Argiles [%]	Silts [%]	Sables [%]	MO [%]	pH	CaCO3 tot [%]	Ca act [%]	Fe [ppm]	IPC [f]	CEC [meq/100g]	CECfm [meq/100g-arg]	Ca [%]	K [%]	Mg [%]	Na [%]	H [%]
50-100																

Synthèse générale

Code carto: 1116 (I17)
 Sol profond de remaniement colluvial moyennement caillouteux sur "terre béton sablo-caillouteuse" = éboullement cimenté, à plus de 180cm.

Remarques sur la zone carto et sur le profil :

Déjà sec, et durci. Pas de pb de végétation une fois en place

Réserve utilisable: 182 mm
 Réserve potentielle totale: 198 mm
 Réserve sur la prof. des racines: 198 mm

Description des profils de sol

N° profil: SIER -09

Localisation

X: 606987 Y: 126978
 Secteur: RANDOGNE
 VENTHONE
 SIERRE OUEST
 Commune: SIERRE
 Lieu-dit: CHATEAU
 Date: 27/04/2005
 Observateur: I. Letessier

Environnement

Roche-mère: P(x):Éboulis ou cône peu caillouteux
 Cailloux < 40%
 État: ? Avec éboulis de blocaille (sous
 colluvionnement anthropique remblayés, peu
 caillouteuses)
 Position: Milieu de pente, 15-25% régulière
 Hydrologie: sans excès d'eau

Végétation / Cépage: Païen/5BB 2004

Erosion et battance: Ni érosion ni battance

Terrasses :Larg-Haut: 40m x 4 m/ 4 m du mur amont

Description Nom réf: **CALCOSOL colluvial moyennement caillouteux sur blocs et dalles**

Prof [cm]

0 - 80 Brun olive pale, texture légère LS/SL/Lsa ++ calcaire, meuble assez poreux sur 40cm puis plus fermé et compact (tassement). Pierrosité modérée 30%, anguleux, amoussés, calcaires.
 L_{Aca}
 80 - 170 Même couleur et texture limono-sableuse, avec des plages un peu plus argileuses (L_{Sa}) structure fragmentaire fine, poreux, à agrégats poreux, bien enraciné r++ à 170cm, R+ (grosses à 160cm), lit de pierres continu de 105 à 120cm.
 A_{ca}
 170 - 200 Lit de dalles, pierres blocs sans arrangement, mais nettement calcifiés en dessous par des cristaux bien visibles de 0,5mm. Terre fine LS/Lsa ++, zones avec des vides entre les blocs. Quelques grosses racines entre les blocs
 D_{ca}

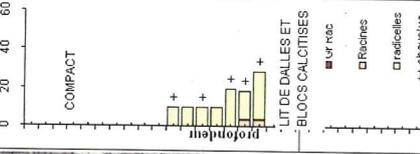
Horizons

Détail



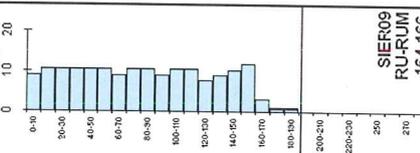
Profil racin.

[nb rac./dm]



Profil hydriq.

[mm/dm]



Réserve utilisable: 166 mm

Réserve potentielle totale: 166 mm

Réserve sur la prof. des racines: 166 mm

Synthèse générale

Code carto: 1416-1426 R

Sol profond probablement hypercalcaire de remaniement colluvial moyennement caillouteux sur blocaille calcifiée à plus de 180cm.

Remarques sur la zone carto et sur le profil :

TRES PROCHE D'UN MUR 4m, ET DU FUNICULAIRE 12m authenticité??

DESCRIPTIF DU SECTEUR D'ENCEPAGEMENT C DE LA COMMUNE DE SIERRE

Noms locaux ou cadastraux	GLARIERS - NOES		
Surface en ha	21.16 ha		
Altitude(s)	Bas du secteur 530 m	Moyenne du secteur 535 m	Haut du secteur 540 m
Exposition	Sud-Sud Est (S-SO)		
Pente	Minimum 10.0 %	Moyenne 20.0 %	Maximum 45.0 %
Nature du sol ou granulométrie selon analyse de sol	Argile : 15 à 17% Silt : 36 à 40% Sables : 45 à 48%		Teneur en gravier : XX
Teneur moyenne en calcaire du sol	Total : 20.0 %	Actif : %	pH : :7.5
Profil(s) cultural(aux)	Existant (s) : non		
Descriptif géopédologique	Existant (s) : OUI cartographié dans l'étude des terroirs viticoles vs.		
Cépage Grand Cru * <input checked="" type="checkbox"/> VV GC	Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de ce secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs).		
Cépage adapté <input checked="" type="checkbox"/> VV	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur.		
Cépage autorisé <input checked="" type="checkbox"/> V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur mais pour lequel l'étude doit être approfondie.		
Cépage mal adapté <input checked="" type="checkbox"/> X	Cépage dont la qualité du vin est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution.		
Cépage interdit <input checked="" type="checkbox"/> XX	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.		
* : La commune disposant ou souhaitant introduire un règlement Grand Cru doit désigner le(s) cépage(s) destiné(s) à produire des vins Grand Cru dans le(s) secteur(s) d'encépagement. Le(s) cépage(s) considéré(s) Grand Cru par la commission chargée de l'affinement des secteurs peut(vent) être retenu(s) (maximum 4) sur la base d'un règlement établi par la commune ou l'organisation déléguée conformément à la législation cantonale et au règlement de contrôle de l'Interprofession de la vigne et du vin.			
CEPAGES BLANCS			
Amigne (2 à 3) : VV	Pinot gris (1) : VV	Humagne (2) : VV	
Petite Arvine (3) : VV GC	Muscat (1 à 2) : VV	:	
Chardonnay (1) : VV	Rèze (2) : VV	:	
Marsanne blanche (3) : VV GC	Sylvaner (1 à 2) : VV	:	
Chasselas (1) : VV	Müller Thurgau (p) : V	:	
CEPAGES ROUGES			
:	Gamay (1) : VV	Syrah (2 à 3) : VV GC	
Cabernet Sauvignon (2 à 3) : VV	Humagne rouge (3) : VV	Carminoir (2 à 3) : VV	
Cornalin du Valais (3) : VV GC	Merlot (2) : VV	:	
Diolinoir (1 à 2) : VV	Pinot noir (1) : VV	:	

- P à TP : précoce à très précoce : à maturité 10 jours avant le Chasselas
P : précoce : à maturité plus de 5 jours avant le Chasselas
1 : 1^{ère} époque : à maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas
2 : 2^{ème} époque : à maturité entre 5 et 15 jours après le Chasselas
3 : 3^{ème} époque : à maturité entre 15 et 30 jours après le Chasselas

Remarques :

1. La qualification d'un cépage dans l'une des 4 classes ci-dessus est uniquement technique et qualitative. Lors d'une reconstitution de parcelle, il est impératif de prendre contact avec l'encaveur.
2. Chaque cépage planté dans ce secteur est attribué à une des 4 classes de qualité.
3. Les cépages autorisés à titre d'essai n'ont pas droit à la désignation AOC et ne figurent pas dans une des 4 classes de qualité ci-dessus.

Remarque de la commission communale: un conseil d'encépagement peut être requis auprès de Michel Duc

DESCRIPTIF DU SECTEUR D'ENCEPAGEMENT D DE LA COMMUNE DE SIERRE

Noms locaux ou cadastraux	BERNUNES - PINEY - POTENCES		
Surface en ha	15.59 ha		
Altitude(s)	Bas du secteur 530 m	Moyenne du secteur 535 m	Haut du secteur 540 m
Exposition	Sud Est (SO)		
Pente	Minimum 0.0 %	Moyenne 10.0 %	Maximum 15.0 %
Nature du sol ou granulométrie selon analyse de sol	Argile : 20 à 25% Silt : 33 à 37% Sables : 36 à 42%		Teneur en gravier : XX
Teneur moyenne en calcaire du sol	Total : 18.0 %	Actif : %	pH : 7.6
Profil(s) cultural(aux)	Existant (s) : NON		
Descriptif géopédologique	Existant (s) : OUI étude des terroirs viti VS		
Cépage Grand Cru * <input checked="" type="checkbox"/> VV <input checked="" type="checkbox"/> GC	Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de ce secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs).		
Cépage adapté <input checked="" type="checkbox"/> VV	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur.		
Cépage autorisé <input checked="" type="checkbox"/>	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur mais pour lequel l'étude doit être approfondie.		
Cépage mal adapté <input checked="" type="checkbox"/>	Cépage dont la qualité du vin est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution.		
Cépage interdit <input checked="" type="checkbox"/> X X	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.		
* : La commune disposant ou souhaitant introduire un règlement Grand Cru doit désigner le(s) cépage(s) destiné(s) à produire des vins Grand Cru dans le(s) secteur(s) d'encépagement. Le(s) cépage(s) considéré(s) Grand Cru par la commission chargée de l'affinement des secteurs peut(vent) être retenu(s) (maximum 4) sur la base d'un règlement établi par la commune ou l'organisation déléguée conformément à la législation cantonale et au règlement de contrôle de l'Interprofession de la vigne et du vin.			
CEPAGES BLANCS			
Petite Arvine (3) : V	Rèze (2) : V		
Chardonnay (1) : VV	Sylvaner (1 à 2) : VV		
Ursanne blanche (3) : V	Muscat (1 à 2) : VV		
Chasselas (1) : VV			
Pinot gris (1) : VV			
CEPAGES ROUGES			
Cornalin du Valais (3) : V	Pinot noir (1) : VV		
Diolinoir (1 à 2) : V	Syrah (2 à 3) : V		
Gamay (1) : VV			
Humagne rouge (3) : V			

- P à TP : précoce à très précoce : à maturité 10 jours avant le Chasselas
P : précoce : à maturité plus de 5 jours avant le Chasselas
1 : 1^{ère} époque : à maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas
2 : 2^{ème} époque : à maturité entre 5 et 15 jours après le Chasselas
3 : 3^{ème} époque : à maturité entre 15 et 30 jours après le Chasselas

Remarques :

1. La qualification d'un cépage dans l'une des 4 classes ci-dessus est uniquement technique et qualitative. Lors d'une reconstitution de parcelle, il est impératif de prendre contact avec l'encaveur.
2. Chaque cépage planté dans ce secteur est attribué à une des 4 classes de qualité.
3. Les cépages autorisés à titre d'essai n'ont pas droit à la désignation AOC et ne figurent pas dans une des 4 classes de qualité ci-dessus.

Remarque de la commission communale: un conseil d'encépagement peut être requis auprès de Denis Mercier

DESCRIPTIF DU SECTEUR D'ENCEPAGEMENT E DE LA COMMUNE DE SIERRE

Noms locaux ou cadastraux	FONTANETTES - MILIERE - BRIGUETTE - LES RAYES - PRAFALCON - BAN			
Surface en ha	63.67 ha			
Altitude(s)	Bas du secteur 530 m	Moyenne du secteur 540 m	Haut du secteur 545 m	
Exposition	Sud-Sud Est (S-SO)			
Pente	Minimum 8.0 %	Moyenne 25.0 %	Maximum 36.0 %	Terrasses
Nature du sol ou granulométrie selon analyse de sol	Argile : 8 à 14 % Silt : 37 à 47% Sables : 39 à 55%		Teneur en gravier : XX	
Teneur moyenne en calcaire du sol	Total : 15 - 24%	Actif : %	pH : : 7.0 à 8.0	
Profil(s) cultural(aux)	Existant (s) : non			
Descriptif géopédologique	Existant (s) : OUI étude des terroirs viti VS			
Cépage Grand Cru * <input checked="" type="checkbox"/> VV <input checked="" type="checkbox"/> GC	Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de ce secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs).			
Cépage adapté <input checked="" type="checkbox"/> VV	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur.			
Cépage autorisé <input checked="" type="checkbox"/> V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur mais pour lequel l'étude doit être approfondie.			
Cépage mal adapté <input checked="" type="checkbox"/> X	Cépage dont la qualité du vin est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution.			
Cépage interdit <input checked="" type="checkbox"/> X X	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.			
* : La commune disposant ou souhaitant introduire un règlement Grand Cru doit désigner le(s) cépage(s) destiné(s) à produire des vins Grand Cru dans le(s) secteur(s) d'encépagement. Le(s) cépage(s) considéré(s) Grand Cru par la commission chargée de l'affinement des secteurs peut(vent) être retenu(s) (maximum 4) sur la base d'un règlement établi par la commune ou l'organisation déléguée conformément à la législation cantonale et au règlement de contrôle de l'Interprofession de la vigne et du vin.				
CEPAGES BLANCS				
Amigne (2 à 3) : VV	Humagne (2) : VV	Müller Thurgau (p) : V		
Petite Arvine (3) : VV GC	Pinot gris (1) : VV	Roussanne (3) : VV		
ardonnay (1) : VV	Muscat (1 à 2) : VV	Savagnin blanc (1 à 2) : VV		
Marsanne blanche (3) : VV GC	Pinot blanc (1) : VV	Sylvaner (1 à 2) : VV		
Chasselas (1) : VV	Rèze (2) : VV	:		
CEPAGES ROUGES				
Ancellotta (2 à 3) : V	Gamay (1) : VV	Pinot noir (1) : VV		
Cabernet Sauvignon (2 à 3) : V	Gamaret (1) : VV	Syrah (2 à 3) : VV GC		
Cornalin du Valais (3) : VV GC	Humagne rouge (3) : VV	Carminoir (2 à 3) : VV		
Diolinoir (1 à 2) : VV	Merlot (2) : VV	:		

- P à TP : précoce à très précoce : à maturité 10 jours avant le Chasselas
P : précoce : à maturité plus de 5 jours avant le Chasselas
1 : 1^{ère} époque : à maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas
2 : 2^{ème} époque : à maturité entre 5 et 15 jours après le Chasselas
3 : 3^{ème} époque : à maturité entre 15 et 30 jours après le Chasselas

Remarques :

1. La qualification d'un cépage dans l'une des 4 classes ci-dessus est uniquement technique et qualitative. Lors d'une reconstitution de parcelle, il est impératif de prendre contact avec l'encaveur.
2. Chaque cépage planté dans ce secteur est attribué à une des 4 classes de qualité.
3. Les cépages autorisés à titre d'essai n'ont pas droit à la désignation AOC et ne figurent pas dans une des 4 classes de qualité ci-dessus.

Remarque de la commission communale: un conseil d'encépagement peut être requis auprès de Gabriel Duc

DESCRIPTIF DU SECTEUR D'ENCEPAGEMENT F DE LA COMMUNE DE SIERRE

Noms locaux ou cadastraux	MANGOLD - LA PLATRIERE - PISSIOUR			
Surface en ha	13.95 ha			
Altitude(s)	Bas du secteur 530 m	Moyenne du secteur 537 m	Haut du secteur 540 m	
Exposition	Sud Est (SO)			
Pente	Minimum 5.0 %	Moyenne 25.0 %	Maximum 38.0 %	Terrasses
Nature du sol ou granulométrie selon analyse de sol	Argile : 16 à 22% Silt : 42 à 48% Sables : 37 à 43%		Teneur en gravier : XX	
Teneur moyenne en calcaire du sol	Total : 18 - 24%	Actif : %	pH : 8.5	
Profil(s) cultural(aux)	Existant (s) : NON			
Descriptif géopédologique	Existant (s) : OUI étude des terroirs viticoles valaisans			
Cépage Grand Cru * <input checked="" type="checkbox"/> VV <input checked="" type="checkbox"/> GC	Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de ce secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs).			
Cépage adapté <input checked="" type="checkbox"/> VV	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur.			
Cépage autorisé <input checked="" type="checkbox"/> VV	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur mais pour lequel l'étude doit être approfondie.			
Cépage mal adapté <input checked="" type="checkbox"/> VV	Cépage dont la qualité du vin est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution.			
Cépage interdit <input checked="" type="checkbox"/> VV <input checked="" type="checkbox"/> GC	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.			
* : La commune disposant ou souhaitant introduire un règlement Grand Cru doit désigner le(s) cépage(s) destiné(s) à produire des vins Grand Cru dans le(s) secteur(s) d'encépagement. Le(s) cépage(s) considéré(s) Grand Cru par la commission chargée de l'affinement des secteurs peut(vent) être retenu(s) (maximum 4) sur la base d'un règlement établi par la commune ou l'organisation déléguée conformément à la législation cantonale et au règlement de contrôle de l'Interprofession de la vigne et du vin.				
CEPAGES BLANCS				
Amigne (2 à 3) : VV	Humagne (2) : VV			
Petite Arvine (3) : VV GC	Pinot gris (1) : VV			
Ardonnay (1) : VV	Muscat (1 à 2) : VV			
Marsanne blanche (3) : VV GC	Sylvaner (1 à 2) : VV			
Chasselas (1) : VV	Chenin blanc (2 à 3) : VV			
CEPAGES ROUGES				
Ancellotta (2 à 3) : V	Gamay (1) : VV	Pinot noir (1) : VV		
Cabernet Sauvignon (2 à 3) : VV		Syrah (2 à 3) : VV GC		
Cornalin du Valais (3) : VV GC	Humagne rouge (3) : VV	Carminoir (2 à 3) : VV		
Diolinoir (1 à 2) : VV	Merlot (2) : VV	Cabernet franc (2) : V		

- P à TP : précoce à très précoce : à maturité 10 jours avant le Chasselas
P : précoce : à maturité plus de 5 jours avant le Chasselas
1 : 1^{ère} époque : à maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas
2 : 2^{ème} époque : à maturité entre 5 et 15 jours après le Chasselas
3 : 3^{ème} époque : à maturité entre 15 et 30 jours après le Chasselas

Remarques :

1. La qualification d'un cépage dans l'une des 4 classes ci-dessus est uniquement technique et qualitative. Lors d'une reconstitution de parcelle, il est impératif de prendre contact avec l'encaveur.
2. Chaque cépage planté dans ce secteur est attribué à une des 4 classes de qualité.
3. Les cépages autorisés à titre d'essai n'ont pas droit à la désignation AOC et ne figurent pas dans une des 4 classes de qualité ci-dessus.

Remarque de la commission communale: un conseil d'encépagement peut être requis auprès de Pierre-Louis Sartoretti

DESCRIPTIF DU SECTEUR D'ENCEPAGEMENT G DE LA COMMUNE DE SIERRE

Noms locaux ou cadastraux	COLLINES SOMMETS ET VERSANTS			
Surface en ha	70.60 ha			
Altitude(s)	Bas du secteur 530 m	Moyenne du secteur 535 m	Haut du secteur 540 m	
Exposition	Sud-Sud Est (S-SO)			
Pente	Minimum 0.0 %	Moyenne 25.0 %	Maximum 45.0 %	Terrasses
Nature du sol ou granulométrie selon analyse de sol	Argile : 9 à 11 % Silt : 38 à 40% Sables : 50 à 58%		Teneur en gravier : XX	
Teneur moyenne en calcaire du sol	Total : 48.0 %	Actif : %	pH : : 7.7	
Profil(s) cultural(aux)	Existant (s) : OUI SIER12 ; SIER13 ; SIER24 ; SIER25 ; SIER04 ; SIER03			
Descriptif géopédologique	Existant (s) : OUI Etude des terroirs viticoles valaisans			
Cépage Grand Cru * <input checked="" type="checkbox"/> VV <input checked="" type="checkbox"/> GC	Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de ce secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs).			
Cépage adapté <input checked="" type="checkbox"/> VV	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur.			
Cépage autorisé <input checked="" type="checkbox"/>	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur mais pour lequel l'étude doit être approfondie.			
Cépage mal adapté <input checked="" type="checkbox"/>	Cépage dont la qualité du vin est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution.			
Cépage interdit <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.			

*** : La commune disposant ou souhaitant introduire un règlement Grand Cru doit désigner le(s) cépage(s) destiné(s) à produire des vins Grand Cru dans le(s) secteur(s) d'encépagement. Le(s) cépage(s) considéré(s) Grand Cru par la commission chargée de l'affinement des secteurs peut(vent) être retenu(s) (maximum 4) sur la base d'un règlement établi par la commune ou l'organisation déléguée conformément à la législation cantonale et au règlement de contrôle de l'Interprofession de la vigne et du vin.**

CEPAGES BLANCS

Petite Arvine (3) : VV GC	Pinot gris (1) : VV	Humagne (2) : VV
Chardonnay (1) : VV	Muscat (1 à 2) : VV	Sauvignon blanc (1 à 2) : VV
Ursanne blanche (3) : VV GC	Pinot blanc (1) : VV	:
Chasselas (1) : VV	Sylvaner (1 à 2) : VV	:
Savagnin blanc (1 à 2) : VV	Riesling (2) : VV	:

CEPAGES ROUGES

Ancellotta (2 à 3) : V	Gamay (1) : VV	Pinot noir (1) : VV
Cabernet Sauvignon (2 à 3) : VV	Gamaret (1) : VV	Syrah (2 à 3) : VV GC
Cornalin du Valais (3) : VV GC	Humagne rouge (3) : VV	galotta (1) : V
Diolinoir (1 à 2) : VV	Merlot (2) : VV	:

- P à TP : précoce à très précoce : à maturité 10 jours avant le Chasselas
P : précoce : à maturité plus de 5 jours avant le Chasselas
1 : 1^{ère} époque : à maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas
2 : 2^{ème} époque : à maturité entre 5 et 15 jours après le Chasselas
3 : 3^{ème} époque : à maturité entre 15 et 30 jours après le Chasselas

Remarques :

- La qualification d'un cépage dans l'une des 4 classes ci-dessus est uniquement technique et qualitative. Lors d'une reconstitution de parcelle, il est impératif de prendre contact avec l'encaveur.
- Chaque cépage planté dans ce secteur est attribué à une des 4 classes de qualité.
- Les cépages autorisés à titre d'essai n'ont pas droit à la désignation AOC et ne figurent pas dans une des 4 classes de qualité ci-dessus.

Remarque de la commission communale: un conseil d'encépagement peut être requis auprès de Yves Vocat

Environnement

Végétation / Cépage : ?

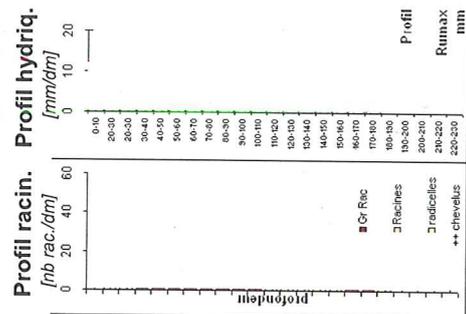
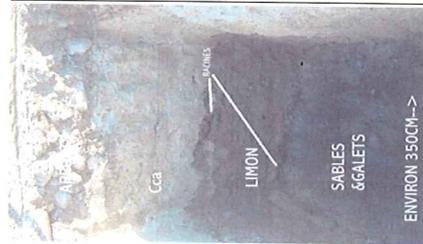
Localisation

X : 605148 Y : 124863
 Secteur : SIERRE EST
 VEYRAS MIEGE
 Commune : SIERRE
 Lieu-dit : COLLINES
 Date : 01/04/2005
 Observateur : I. Letessier

Description Nom réf: *COLLUVIOSOL CALCARIQUE crayeux (ou remblai de mauvaise qualité)*



Détail



Synthèse générale Code carto: 9116 TUF RR?
 COLLUVIOSOL CALCARIQUE crayeux, (ou remblai de mauvaise qualité)

Remarques sur la zone carto et sur le profil :

Ancien marécage calcifié (?). sur limon gris alluvial puis sables et galets profil non décrit car pas d'échelle

Localisation

X : 609332 Y : 127931
 Secteur : SIERRE EST
 VEYRAS MIEGE
 Commune : SIERRE
 Lieu-dit : raspille
 Date : 26/04/2005
 Observateur : I. Letessier

Environnement

Roche-mère: Alluvions très récentes
 État: ET TRES GRAVELEUSES, RASPILLE
 Position : Terrasse basse de vallée ou plaine, plat --
 Végétation / Cépage : Pinot 5BB, plantier 04
 Erosion et battance : Ni érosion ni battance

Hydrologie sans excès d'eau

Description Nom réf: FLUVIOSOL graveleux, calcaire, à sables grossiers

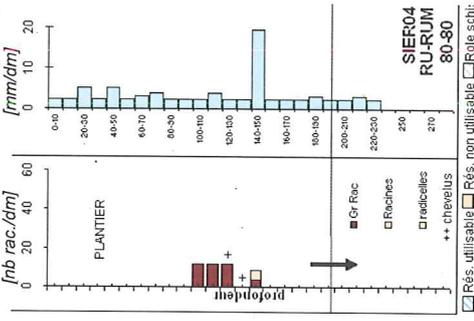
Prof [cm]

0 - 170
 L_{Acc} Très peu différencié, sable grossier calcaire peu limoneux, avec 70% de graviers émoussés, arrondis de calcaire sombres, meuble, humide et très meuble, s'éboule au fond. Racines bien vues jusqu'à 150cm surtout au dessus du niveau limoneux. (mais bien enlevées avant plantation)

150 - 160
 IIM_g Lentille discontinue de limon argileux beige gris, bariolé, finement taché de rouille, (excès d'eau très temporaire au printemps?) sans cailloux, plonge doucement vers le ruisseau

Détail

Profil racin. [t/b rac./dm] Profil hydriq. [mm/dm]



Réserve utilisable: 76 mm
 Réserve potentielle totale: 85 mm
 Réserve sur la prof. des racines: 85 mm

Analyses de terre [Sol-Conseil]

Prof [cm]	Argiles [%]	Silts [%]	Sables MO [%]	pH	CaCO3 tot [%]	Ca act [%]	Fe [ppm]	IPC [-]	CEC [meq/100g]	CECfm [meq/100g-arg]	Ca [%]	K [%]	Mg [%]	Na [%]	H [%]	
80-100	7,7	20,6	71,7	0,5	8,1	74	4,9	124	3,2	6,5	71,4	91	0,6	6,4	2,2	0

Synthèse générale

Code carto: 8716 (L140cm)

Sol alluvial très graveleux à mince niveau limoneux à 140cm

Remarques sur la zone carto et sur le profil :

Le taux de calcaire s'explique par le fait que tous les sables grossiers sont des débris de calcaire noir et dur. Par contre ce calcaire n'a aucune activité car trop grossier. voir SIER24 très similaire

Localisation

X: 608039 Y: 126610
 Secteur: SIERRE EST
 VEYRAS MIEGE
 Commune: SIERRE
 Lieu-dit: SEMINAIRE
 Date: 25/05/2005
 Observateur: I. Letessier

Environnement

Roche-mère: Colluvions
 Etat: Caillouteuse, ou remblayées sur limon à 140cm, bas de pente entre les collines de l'écroulement de Sierre (voir SIER13)
 Position: Bas de pente, 10-15% régulière
 Hydrologie: sans excès d'eau

Antécédents climatiques: Beau temps Hivers P= 180mm?

Végétation / Cépage: Diolinoir (Bio)

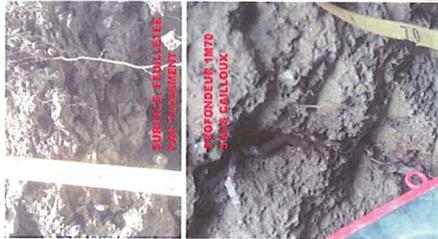
Erosion et battance: Ni érosion ni battance

Description Nom réf: **CALCOSOL profond moyennement caillouteux**

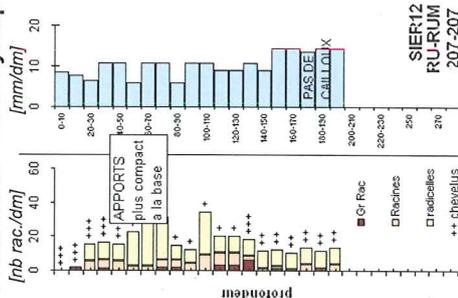
Prof [cm]

0 - Brun gris sombre. Zone humifère sur 3 à 5cm, bien décomposée, puis sables gris et limons beiges brassés, calcaires (ancien gravelage), structure un peu feuilletée, en voie de fragmentation (photo).
 Zgrv 30 - Larges bandes de défoncement obliques gris sombre (type apport de raspille) et beige, limon sableux peu argileux, 40% de graviers et cailloux, moyennement poreux, agrégats peu poreux (un peu compacté par zones). Racines assez peu développées. Gros débris de souche non décomposé.(sec).
 LAca 70 - Fond de la zone mélangée, un peu plus compact, peu poreux, quelques taches et reflets rouilles autour des cailloux (manque d'aération nette).
 LAca 80 - Brun gris pale, limon sableux peu argileux, très calcaire, 40 à 50 % de pierrosité de graviers et cailloux plutôt anguleux (calcaires gris de l'éboulement). Structure continue se fragmentant en polyédrique anguleuse (nette, 0,5cm, fragile), moyennement poreux, peu compact, racines peu abondantes. Ligne discontinue un peu calcitisée (blanche, fins cristaux autour des cailloux) à 110cm.
 IC 140 - Brun gris, limon (+ sables fins), calcaire LSF+++ , très rares cailloux, plutôt arrondis. (ancien niveau recouvert) Structure continue friable (se fragmentant en polyédrique arrondie 1cm, nette) à agrégats et masse très poreux, (pores tubulaire, 1 à 2mm) racines grosses, moyenne, fines bien vues jusqu'au fond, verticales., quelques mortes.

Détail



Profil racin. Profil hydriq.



Réserve utilisable: 207 mm
 Réserve potentielle totale: 207 mm
 Réserve sur la prof. des racines: 207 mm

Synthèse générale

SOL très profond très calcaire moyennement caillouteux et graveleux (40 à 50%) sur limon colluvial sans cailloux à 140cm

Remarques sur la zone carto et sur le profil :

Un peu tassé en surface. Représentatif uniquement du bas de pente, Horizon supérieur très brassé

Code carto: 1416/81

Localisation

X: 608335 Y: 127119
 Secteur: SIERRE EST
 VEYRAS MIEGE
 Commune: SIERRE
 Lieu-dit: SEMINAIRE
 Date: 25/05/2005
 Observateur: I. Letessier

Environnement

Roche-mère: PXX: Eboulis ou cône Cailloux > 60%
 Etat: zone à blocs
 Position: Plateau, 5-10% régulière
 Hydrologie: pertes latérales (convexités)
 Végétation / Cépage: Pinot (bio)
 Erosion et battance: Ni érosion ni battance
 Etat de surface: aplani, liseron

Description

Nom réf: PEYROSOL très calcaire de zone à blocs (éboulement de Sierre)



Prof [cm]

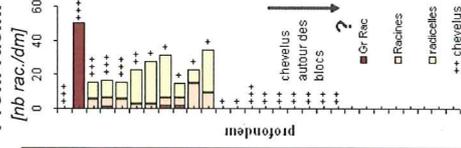
0 - 45
L_{Aca}
 Brun olive pâle, limon sableux peu argileux très effervescent LS(a)+++ , caillouteux (50 à 60%, pierres et cailloux calcaires, toutes formes, anguleux + quelques bien émoussés)
 45 - 100
L_{Aca}
 Gris olive pâle, limon argilo sableux, très effervescent Sal +++ , caillouteux (50 à 70%, calcaires, toutes formes, anguleux quelques bien émoussés), vers 80cm rares zones plus claires avec début de cristallisations calcaires autour des cailloux. Racines bien vues, les grosses partent horizontalement à la base de l'horizon.
 100 - 180
D_{ca}
 Blocs anguleux, disloqués sur place, calcaire sombre à patine rouille, chevelus (et racines de liserons) dans les vides et autour des blocs (pas plaqués solidement).

Détail



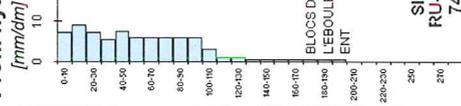
Profil racin.

(nb rac./dm)



Profil hydrique.

[mm/dm]



GROS BLOCS
 FRACTURES
 + VIDES

Réserve utilisable: 74 mm
 Réserve potentielle totale: 74 mm
 Réserve sur la prof. des racines: 74 mm

Synthèse générale

Code carto: 1724 Blocs
 Sol très caillouteux, très (hyper?) calcaire sur 1m puis gros blocs fracturés de l'éboulement avec vides

Remarques sur la zone carto et sur le profil :

Zone particulièrement sèche sur la parcelle.

Localisation

X: 609290
 Y: 127838
 Secteur : SIERRE EST
 VEYRAS MIEGE
 Commune : SIERRE

Environnement

Roche-mère: Alluvions très récentes
 Végétation / Cépage : ?arrachage
 Position : Terrasse basse de vallée ou plaine, plat --
 Erosion et battance : Ni érosion ni battance

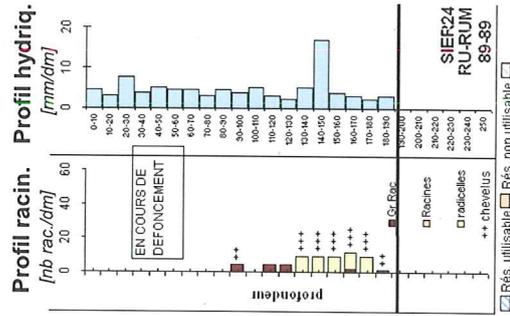
Date : 26/04/2006
 Observateur : I. Letessier

Description Nom réf: PEYROSOL alluvial gravelo sableux gris noir de Raspille

Prof [cm] Horizons

- 0 - 120 Gris noir, sable grossier limoneux SL à SgL+++ , avec 40 à 60% de graviers et cailloux arrondis tous calcaires, frais, meuble (s'écroule), structure particulière peu agrégée, beaucoup de grosses racines vers 1m.
L_{Aca}
- 120 - 140 Plus clair et nettement plus de gros blocs arrondis, 40 à 60cm (jetés en fond de travaux).
Z_x
- 140 - 150 Un niveau de limon gris bien bariolé de taches d'hydromorphie grises et rouilles. sans cailloux. Continuité horizontale difficile à juger
HM_{ca}
- 150 - 180 Ce niveau limoneux a été trouvé exactement à la même profondeur en SIER04
 Cailloutis alluvial (50 à 70%) à sables grossiers gris noir, frais meuble, s'éboule, beaucoup de racines fines et chevelus
D_{ca}

Détail



Réserve utilisable: 89 mm
 Réserve potentielle totale: 89 mm
 Réserve sur la prof. des racines: 89 mm

Synthèse générale

PEYROSOL alluvial gravelo sableux gris noir de Raspille, à mince niveau limoneux à 140cm

Code carto: 8816 (L140)

Remarques sur la zone carto et sur le profil :

Vu rapidement avec JH, pendant les travaux. Voir SIER04 pour les analyses (75% de calcaire grossier, donc peu chlorosant, sables très grossiers)

DESCRIPTIF DU SECTEUR D'ENCEPAGEMENT H DE LA COMMUNE DE SIERRE

Noms locaux ou cadastraux	VIGNES DE PLAINE RIVE GAUCHE		
Surface en ha	5.76 ha		
Altitude(s)	Bas du secteur 530 m	Moyenne du secteur 535 m	Haut du secteur 540 m
Exposition	Plat		
Pente	Minimum 0.0 %	Moyenne 8.0 %	Maximum 10.0 %
Nature du sol ou granulométrie selon analyse de sol	Argile : 16 à 20% Silt : 31 à 40% Sables : 50 à 58%		Teneur en gravier : XX
Teneur moyenne en calcaire du sol	Total : 36.0 %	Actif : %	pH : 7.8
Profil(s) cultural(aux)	Existant (s) : non		
Descriptif géopédologique	Existant (s) : OUI Etude des terroirs viticoles valaisans		
Cépage Grand Cru * <input checked="" type="checkbox"/> VV <input checked="" type="checkbox"/> GC	Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de ce secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs).		
Cépage adapté <input checked="" type="checkbox"/> VV	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur.		
Cépage autorisé <input checked="" type="checkbox"/> V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur mais pour lequel l'étude doit être approfondie.		
Cépage mal adapté <input checked="" type="checkbox"/> X	Cépage dont la qualité du vin est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution.		
Cépage interdit <input checked="" type="checkbox"/> XX	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.		
* : La commune disposant ou souhaitant introduire un règlement Grand Cru doit désigner le(s) cépage(s) destiné(s) à produire des vins Grand Cru dans le(s) secteur(s) d'encépagement. Le(s) cépage(s) considéré(s) Grand Cru par la commission chargée de l'affinement des secteurs peut(vent) être retenu(s) (maximum 4) sur la base d'un règlement établi par la commune ou l'organisation déléguée conformément à la législation cantonale et au règlement de contrôle de l'Interprofession de la vigne et du vin.			
CEPAGES BLANCS			
Chasselas (1) : VV	Savagnin blanc (1 à 2) : V	:	:
Pinot gris (1) : VV	:	:	:
Pinot blanc (1 à 2) : VV	:	:	:
Sylvaner (1 à 2) : VV	:	:	:
Müller Thurgau (p) : VV	:	:	:
CEPAGES ROUGES			
Gamay (1) : VV	Gamaret (1) : VV	:	:
Pinot noir (1) : VV	:	:	:
Syrah (2 à 3) : X	:	:	:

- P à TP : précoce à très précoce : à maturité 10 jours avant le Chasselas
P : précoce : à maturité plus de 5 jours avant le Chasselas
1 : 1^{ère} époque : à maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas
2 : 2^{ème} époque : à maturité entre 5 et 15 jours après le Chasselas
3 : 3^{ème} époque : à maturité entre 15 et 30 jours après le Chasselas

Remarques :

1. La qualification d'un cépage dans l'une des 4 classes ci-dessus est uniquement technique et qualitative. Lors d'une reconstitution de parcelle, il est impératif de prendre contact avec l'encaveur.
2. Chaque cépage planté dans ce secteur est attribué à une des 4 classes de qualité.
3. Les cépages autorisés à titre d'essai n'ont pas droit à la désignation AOC et ne figurent pas dans une des 4 classes de qualité ci-dessus.

Remarque de la commission communale: un conseil d'encépagement peut être requis auprès de Robert Tamarcaz

DESCRIPTIF DU SECTEUR D'ENCEPAGEMENT DE LA COMMUNE DE SIERRE

Noms locaux ou cadastraux	NORD DES COLLINES - BERNUNES ZONES GELIVES			
Surface en ha	43.87 ha			
Altitude(s)	Bas du secteur 530 m	Moyenne du secteur 535 m	Haut du secteur 540 m	
Exposition	Nord (N)			
Pente	Minimum 0.0 %	Moyenne 25.0 %	Maximum 45.0 %	Terrasses
Nature du sol ou granulométrie selon analyse de sol	Argile : 19 à 24% Silt : 34 à 39% Sables : 45 à 50%		Teneur en gravier : XX	
Teneur moyenne en calcaire du sol	Total : 34.0 %	Actif : %	pH : : 7.7	
Profil(s) cultural(aux)	Existant (s) : OUI SIER25			
Descriptif géopédologique	Existant (s) : OUI Etude des terroirs viticoles valaisns			
Cépage Grand Cru * <input checked="" type="checkbox"/> VV <input checked="" type="checkbox"/> GC	Cépage particulièrement bien adapté dans le secteur ou partie de ce secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs).			
Cépage adapté <input checked="" type="checkbox"/> VV	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur.			
Cépage autorisé <input checked="" type="checkbox"/> V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur mais pour lequel l'étude doit être approfondie.			
Cépage mal adapté <input checked="" type="checkbox"/> X	Cépage dont la qualité du vin est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution.			
Cépage interdit <input checked="" type="checkbox"/> XX	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.			

*** : La commune disposant ou souhaitant introduire un règlement Grand Cru doit désigner le(s) cépage(s) destiné(s) à produire des vins Grand Cru dans le(s) secteur(s) d'encépagement. Le(s) cépage(s) considéré(s) Grand Cru par la commission chargée de l'affinement des secteurs peut(vent) être retenu(s) (maximum 4) sur la base d'un règlement établi par la commune ou l'organisation déléguée conformément à la législation cantonale et au règlement de contrôle de l'Interprofession de la vigne et du vin.**

CEPAGES BLANCS

Amigne (2 à 3) : X	Savagnin blanc (1 à 2) : V	Sylvaner (1 à 2) : VV
Petite Arvine (3) : X	Humagne (2) : V	Riesling (2) : V
Chardonnay (1) : VV	Pinot gris (1) : VV	Viognier (2) : V
Marsanne blanche (3) : X	Muscat (1 à 2) : V	Gewürztraminer (p) : VV
Chasselas (1) : VV	Pinot blanc (1) : VV	Rèze (2) : V

CEPAGES ROUGES

Cabernet franc (2) : V	Gamay (1) : VV	Pinot noir (1) : VV
Cabernet Sauvignon (2 à 3) : X	Gamaret (1) : VV	Syrah (2 à 3) : X
Cornalin du Valais (3) : X	Humagne rouge (3) : X	Regent (p à tp) : VV
Diolinoir (1 à 2) : V	Merlot (2) : V	

- P à TP : précoce à très précoce : à maturité 10 jours avant le Chasselas
P : précoce : à maturité plus de 5 jours avant le Chasselas
1 : 1^{ère} époque : à maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas
2 : 2^{ème} époque : à maturité entre 5 et 15 jours après le Chasselas
3 : 3^{ème} époque : à maturité entre 15 et 30 jours après le Chasselas

Remarques :

1. La qualification d'un cépage dans l'une des 4 classes ci-dessus est uniquement technique et qualitative. Lors d'une reconstitution de parcelle, il est impératif de prendre contact avec l'encaveur.
2. Chaque cépage planté dans ce secteur est attribué à une des 4 classes de qualité.
3. Les cépages autorisés à titre d'essai n'ont pas droit à la désignation AOC et ne figurent pas dans une des 4 classes de qualité ci-dessus.

Remarque de la commission communale : un conseil d'encépagement peut être requis auprès de Yves Vocat

Localisation

X: 608841 Y: 127651
 Secteur: SIERRE EST
 VEYRAS MIEGE
 Commune: SIERRE

Environnement

Roche-mère: Colluvions
 Antécédents climatiques: NOVEMBRE A J: 330mm
 Etat: très gravelées
 Végétation / Cépage: ?
 Position: Milieu de pente, 5-10% régulière
 Erosion et battance: Ni érosion ni battance
 Etat de surface: herbe et liseron

Date: 26/04/2006

Observateur: I. Letessier

Description

Nom réf: **CALCOSOL profond limono sablo argileux colluvial peu caillouteux, très gravelé.**

Prof [cm]

0

L_{Aca}

Horizon brassé gris très sombre, avec des apports de RASPILLE (sables à graviers de calcaires noirs), 50% de graviers, poreux, frais meuble. Structure particulière peu agrégée. Racines de vigne très difficiles à compter (noir/noir) mais beaucoup de liseron (racines blanches). Grosses racines très déviées à la base.

110

A_{ca}

Horizon brun olive pale limono sablo argileux, très calcaire, peu caillouteux (20 à 30%, arrondis et aplatis) bien poreux, structure polyédrique moyenne friable, beaucoup de pores de racines, frais à humide au fond, peu compact à meuble, Grosses racines jusqu'à 130cm puis racines moyennes et fines bien vues au fond mais au 2/3 mortes.

Détail



Profil racin.

[nb rac./dm]

0 20 40 60

GRAVELAGE

COMPTAGE

NON

VALIDE

CHEVELUS

253 MORTS

200-210

210-220

220-230

230-240

240-250

250

Dradicelles

++ chevelus

 Rés. utilisable Rés. non utilisable

Profil hydriq.

[mm/dm]

0 10 20

0-10

10-20

20-30

30-40

40-50

50-60

60-70

70-80

80-90

90-100

100-110

110-120

120-130

130-140

140-150

150-160

160-170

170-180

180-190

190-200

200-210

210-220

220-230

230-240

240-250

250

SIER25

RU-RRUM

183-183

Analyses de terre [Sol-Conseil]

Prof [cm]	Argiles [%]	Silts [%]	Sables MO [%]	pH	CaCO3 tot [%]	Ca act [%]	Fe [ppm]	IPC [-]	CEC [meq/100g]	CECfm [meq/100g-arg [%]	Ca [%]	K [%]	Mg [%]	Na [%]	H [%]	
130-150	17,9	43,7	38,4	1,1	8,1	47	10	154	4,2	10,1	44,1	90	0,8	8,2	0,8	0

Réserve utilisable: 183 mm

Réserve potentielle totale: 183 mm

Réserve sur la prof. des racines: 183 mm

Synthèse générale

Code carto: **9316 <GRV**
 CALCOSOL profond limono sablo argileux colluvial peu caillouteux, très gravelé sur 110cm.

Remarques sur la zone carto et sur le profil :

Vu assez vite juste avant réunion de visite de terrain.
 Zone très nivelée d'anciennes petites collines remblayées notée 1116+17+23+91

Localisation

X : 603251
 Y : 123904
 Secteur : SIERRE EST
 VEYRAS MIEGE
 Commune : SIERRE
 Lieu-dit : CRETES LONGUES
 Date : 01/06/2005
 Observateur : I. Letessier

Environnement

Roche-mère: Alluvions très récentes
 Position : Terrasse basse de vallée ou plaine , plat --
 Hydrologie : excès d'eau permanent
 nappe souterraine
 végétation / Cépage : gamay
 Erosion et battance : Ni érosion ni battance
 Etat de surface : 30% de petits graviers arrondis, herbe jaunissant déjà.

Description

Nom réf: PEYROSOL alluvial brut

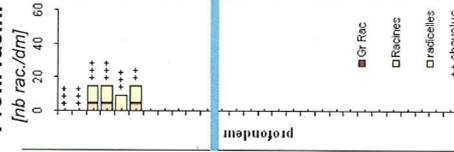


Prof [cm]	Horizons
0 - 40 Js	Brun clair, très sableux, très peu calcaire, caillouteux (30 à 40%), pas de cohésion, teneur en matière organique faible, énormément de chevelus d'herbe, racines de vigne horizontales à 40cm se divisant beaucoup en fins chevelus.
40 - 60 Dx	Sables grossiers gris, graviers et cailloux arrondis (70%), bruts lavés, sans structure, très peu calcaire, sec, quelques descentes de chevelus en touffe jusqu'à 60cm. Nettes bandes horizontales de sables moyens à grossiers sans cailloux (les alluvions sont donc en place non brassées).
80 - 110 Dx	Sables grossiers gris, graviers et cailloux arrondis (70%), bruts lavés, sans structure, très peu calcaire, frais, humide puis très humide à partir de 80cm (remontée capillaire de 30cm à peine au dessus du niveau de nappe (à 110cm). Aucune racine. Malgré le battement de nappe on n'observe pas de taches rouilles. (pas de fer, porosité forte)

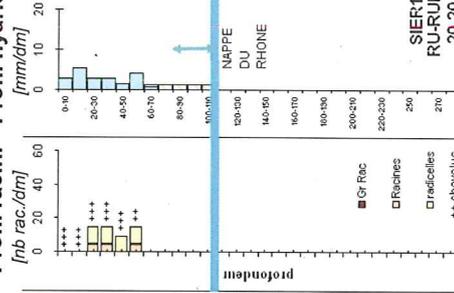
Détail



Profil racin.



Profil hydriq.



Réserve utilisable: 20 mm
 Réserve potentielle totale: 28 mm
 Réserve sur la prof. des racines: 20 mm

Synthèse générale

Code carto: 8405,2

PEYROSOL alluvial brut excessivement gravo-caillouteux, presque sans horizon humifère, à nappe permanente oscillant de 80 à 110cm

Environnement

Roche-mère: Alluvions très récentes
Etat: Grossières
Position: Terrasse basse de vallée ou plaine, plat --
Végétation / Cépage: Gamay
Erosion et battance: Ni érosion ni battance
Etat de surface: Herbe plus verte

Localisation

X: 603352 **Y:** 123869
Secteur: SIERRE EST
 VEYRAS MIEGE
Commune: SIERRE
Lieu-dit: CRETES LONGUES
Date: 01/06/2005
Observateur: I. Letessier

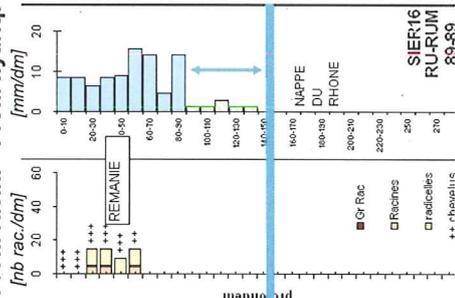
Description Nom réf: *FLUVIOSOL calcique avec apport de limon sur alluvions caillouteuses*

Prof [cm]	Horizons
0 - 40	Brun, sable grossier limoneux, peu calcaire, moyennement caillouteux, beaucoup de chevelus (herbe), poreux, frais, meuble
L _{Aca} 40 - 90	Bandes ondulées mélangées de sables fins gris beige / limon brun marron, poreux souple, non calcaire avec de gros vers/ limon gris taché de rouille, plus compact sans racines
A _g 90 - 110	à 90cm ligne de sable grossier très rouille vif puis sable moyen gris uniforme 5Y5/2 taché de rouille (contrasté): gley peu oxydé, sans racines.
M _g 110 - 130	alluvion brute: sables grossiers gris, très graveleux + cailloux arrondis (70%), bruts lavés, sans structure, très peu calcaire, frais, humide
D _x	

Détail



Profil racin. Profil hydriq.



Réserve utilisable: 89 mm
 Réserve potentielle totale: 98 mm
 Réserve sur la prof. des racines: 89 mm

Synthèse générale

Code carto: 8115,2 R/84
 FLUVIOSOL REDOXISOL calcique avec apport de limon (brassé) sur alluvions sablo-gravelo-caillouteuses à 110 cm, rédoxique à 90cm, taché dès 60cm

Localisation

X: 606731 Y: 126891
 Secteur: RANDOGNE
 VENTHONE
 SIERRE OUEST
 Commune: SIERRE
 Lieu-dit: Beau site
 Date: 27/04/2005
 Observateur: I. Letessier

Environnement

Végétation / Cépage: SYRAH /5BB + chasselas arvine
 pinotG Gamay TT/5BB
 Erosion et battance: Ni érosion ni battance

Description

Nom réf: **COLLUVIOSOL hyper calcaire moyennement caillouteux**



Prof [cm] Horizons

0 - 100 Limon sableux brun, peu caillouteux, structure fragmentaire, poreux, assez meuble.

LAc

100 - 140 Peu différent, un peu plus sableux, structure moins nette, agrégats très poreux, très bonne exploration racinaire. 30 à 40 vers le bas de graviers et cailloux, calcaires noirs surtout, anguleux /émoussés.

Aca

140 - 180 Panaché blanc beige, sable limoneux, très calcaire, agrégats poreux, contenant beaucoup de fines racines, moyennement caillouteux, chevelu foionnant à la base (= altération du niveau du dessous)

Ck

180 - 200 Masse blanc bleuté de sables cimentés et cailloux enrobés de calcaire(calcaires noirs, et qq schistes cristallins de moraine) avec forte calcitisation crème en amas autour des chevelus racinaires morts. Se casse au marteau puis se brise à la main, matrice de sables grossiers très effervescente Sg/SL +++++.

DK

Détail



Profil racin.
[nb rac./dm]

0 20 40 60

air
ra
ch
ée

0-10
20-30
40-50
60-70
80-90
100-110
120-130
140-150
160-170
180-190

Gr Rac
Racines
racinaires
chevelus

0 20 40 60

0-10
20-30
40-50
60-70
80-90
100-110
120-130
140-150
160-170
180-190

0 10 20

0-10
20-30
40-50
60-70
80-90
100-110
120-130
140-150
160-170
180-190

0 10 20

0-10
20-30
40-50
60-70
80-90
100-110
120-130
140-150
160-170
180-190

0 10 20

0-10
20-30
40-50
60-70
80-90
100-110
120-130
140-150
160-170
180-190

0 10 20

0-10
20-30
40-50
60-70
80-90
100-110
120-130
140-150
160-170
180-190

0 10 20

0-10
20-30
40-50
60-70
80-90
100-110
120-130
140-150
160-170
180-190

0 10 20

0-10
20-30
40-50
60-70
80-90
100-110
120-130
140-150
160-170
180-190

0 10 20

0-10
20-30
40-50
60-70
80-90
100-110
120-130
140-150
160-170
180-190

0 10 20

0-10
20-30
40-50
60-70
80-90
100-110
120-130
140-150
160-170
180-190

0 10 20

0-10
20-30
40-50
60-70
80-90
100-110
120-130
140-150
160-170
180-190

0 10 20

0-10
20-30
40-50
60-70
80-90
100-110
120-130
140-150
160-170
180-190

0 10 20

0-10
20-30
40-50
60-70
80-90
100-110
120-130
140-150
160-170
180-190

0 10 20

0-10
20-30
40-50
60-70
80-90
100-110
120-130
140-150
160-170
180-190

0 10 20

0-10
20-30
40-50
60-70
80-90
100-110
120-130
140-150
160-170
180-190

0 10 20

0-10
20-30
40-50
60-70
80-90
100-110
120-130
140-150
160-170
180-190

0 10 20

0-10
20-30
40-50
60-70
80-90
100-110
120-130
140-150
160-170
180-190

0 10 20

0-10
20-30
40-50
60-70
80-90
100-110
120-130
140-150
160-170
180-190

0 10 20

0-10
20-30
40-50
60-70
80-90
100-110
120-130
140-150
160-170
180-190

Analyses de terre [Sol-Conseil]

Prof [cm]	Argiles [%]	Silts [%]	Sables [%]	MO [%]	pH	CaCO3 tot [%]	Ca act [%]	Fe [ppm]	IPC [I]	CEC [meq/100g]	CECfm [meq/100g-arg]	Ca [%]	K [%]	Mg [%]	Na [%]	H [%]
50 - 100	10,1	36,5	53,4	0,8	8,3	80	10,2	85,9	14,1	6,9	52,5	92	0,8	5,8	1,1	0

Synthèse générale

Code carto: 1416 - 1116

Sol hyper-calcaire léger bien approfondi issu de colluvionnements en provenance de "terre caillouteuse calcaire " de l'éboulement, peu caillouteux jusqu'à 110cm

Remarques sur la zone carto et sur le profil :

OK sols assez profonds

Reserve utilisable: 178 mm
 Reserve potentielle totale: 187 mm
 Reserve sur la prof. des racines: 187 mm